

Guide d'accompagnement à l'éco-exemplarité « déchets »



Mon événement est
éco-exemplaire

Ici : je réduis, je réutilise, je trie.

Faites comme nous, agissez !

www.sytrad.fr

contact@sytrad.fr • 04 75 57 80 00

2 rue Francis Jourdain • 26800 Portes-lès-Valence

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme



Le Sytrad et son PLPDMA

Créé en 1992, le SYTRAD (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme) assure une mission de service public : le traitement des déchets ménagers et assimilés. Grâce à ses propres installations, il traite près de 135 000 tonnes de déchets par an, issues des collectes de ses 12 collectivités membres (EPCI). Le SYTRAD est ainsi au service de plus de 70 % de la population drômoise et de 50 % de la population ardéchoise (soit 530 000 habitants). Il développe également de nombreux outils et actions de sensibilisation à destination des différents publics (www.sytrad.fr).

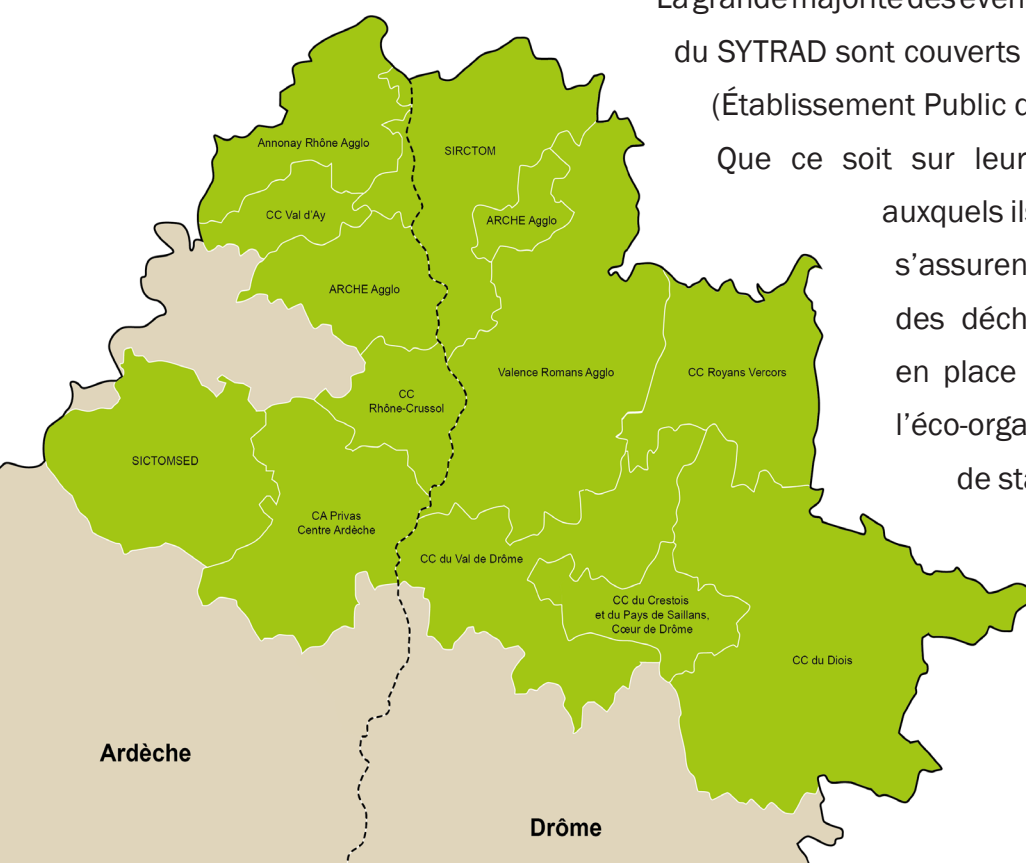
La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque collectivité en charge de la compétence de gestion des déchets. Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre.

Ces collectivités ont toutefois la possibilité de se rassembler pour confier l'élaboration du programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets. C'est le cas du SYTRAD, qui s'est vu confier en 2019, par délibération des collectivités membres, le pilotage d'un PLPDMA pour le compte de tous.

L'axe 1 du PLPDMA est " Développer l'éco-exemplarité des entreprises et des collectivités " avec notamment un zoom sur : "Accompagner l'organisation d'éco-événements et inciter à la réduction des déchets."

La grande majorité des événements se déroulant sur le territoire du SYTRAD sont couverts par les services déchets des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Que ce soit sur leurs propres événements ou ceux auxquels ils sont associés, les différents EPCI s'assurent pour le moins de la prise en charge des déchets produits. De la simple mise en place du tri à l'accompagnement dans l'éco-organisation, en passant par la tenue de stands de sensibilisation, le SYTRAD accompagne si besoin l'action de ses membres. Il s'agit notamment, d'événements nationaux, locaux, sportifs, musicaux...





Une démarche éco-exemplaire

Organiser un évènement responsable va bien au-delà du tri et de la gestion des déchets et apporte de nombreux atouts :

En termes d'image : le public est plus enclin à venir sur une manifestation propre, engagée, respectueuse et responsable.

Un meilleur service au public : proposer des gobelets réutilisables, une restauration de qualité à partir de produits locaux, un site plus propre...

Une remise en question de l'organisation : améliorer l'existant, le rendre plus efficace peut être bénéfique.

Initier ce type de démarche permet aussi de **s'ouvrir à de nouveaux réseaux et de travailler** en partenariat avec des services publics (collecte de déchets, animation...), des producteurs locaux, mais également d'autres structures ayant initié des démarches de ce type.

Une organisation qui met en place une démarche d'éco-exemplarité va :

- **mobiliser** ses acteurs
- **mettre en place** des moyens de communication vertueux
- **réduire, trier et revaloriser** ses déchets
- **privilégier** une restauration durable

Pour réussir sa démarche il faut :

- **un engagement clair** : c'est la meilleure garantie d'adhésion des acteurs. L'organisateur doit définir en amont les objectifs et montrer son engagement.
- **une personne ou des personnes référentes** : cela est nécessaire pour impulser, proposer, mettre en place, animer et évaluer la démarche.
- **un projet réaliste et opérationnel** : lancer des actions simples facilite la réussite du projet.
- **une communication ciblée** : l'information est un levier de changement important, un mode de communication simple et rapide adapté à votre évènement (réunions ponctuelles, affichage, site internet, journal interne...) est donc conseillé.

Rappel réglementaire

Le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, codifié aux articles D. 543-278 à 287 du Code de l'environnement, **dispose que tous les producteurs ou détenteurs de déchets professionnels (collectivités, administrations, entreprises, etc.) réalisent un tri à la source** et, lorsqu'ils ne sont pas traités sur place, font collecter séparément les déchets de papiers/cartons, métal, plastique, verre et bois.

Cela correspond à ce que l'on appelle **le tri 5 flux** (auquel s'ajouteront les textiles à partir du 1^{er} janvier 2025).



BOIS



CARTONS



PLASTIQUES



MÉTAUX



VERRES



TEXTILES

Le tri 7 flux correspond à une obligation de tri et collecte séparée des déchets de plâtre et de fractions minérales, en plus des 5 flux, pour les déchets de la construction et de la démolition.

Cas spécifique des biodéchets : aux termes de l'article L.541-21-1 du Code de l'environnement, depuis 2016 tous les professionnels produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an doivent mettre en place un tri à la source des biodéchets. A partir du 1^{er} janvier 2023, ce seuil est abaissé à 5 tonnes de biodéchets par an. Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2024, l'obligation de tri à la source s'applique à tout professionnel produisant des biodéchets, sans distinction de quantité.

Sortir du plastique à usage unique « loi anti-gaspillage » : fin progressive de tous les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Interdiction depuis le 1^{er} janvier 2021 des pailles, couverts, touillettes jetables, confettis en plastique... Déploiement de dispositifs de vrac, limitation du suremballage. Plusieurs mesures ont été prises afin de réduire l'utilisation du plastique au quotidien comme lors d'événements festifs, culturels ou sportifs également (les sponsors ne peuvent plus imposer l'utilisation de bouteilles en plastique).



Sept actions d'éco-exemplarité

Vous êtes convaincus et prêts à passer à l'action ?

Voici des idées pratiques et simples à mettre en place.

- 1. Je réalise un diagnostic**
- 2. Je mobilise mes bénévoles**
- 3. J'agis sur les prestataires**
- 4. J'agis sur la communication**
- 5. J'agis sur la restauration / la buvette**
- 6. J'agis sur les biodéchets**
- 7. J'agis sur le système de tri**

Faites appel à nous !

Le SYTRAD peut vous aider à mettre en place des actions de communication et à mobiliser les acteurs et partenaires. Retrouvez à la fin du guide la présentation de notre kit de communication et nos actions de sensibilisation.

1. *Je réalise* un diagnostic

Si l'objectif principal de votre démarche est de réduire vos déchets, vous pouvez également décliner des objectifs secondaires qui vous seront utiles pour communiquer, fédérer les acteurs et évaluer vos actions (par exemple : réduire les coûts liés à l'évacuation des déchets ou aux achats, fédérer les acteurs autour d'un projet commun, obtenir une certification, améliorer l'image de l'évènement...).

Comme pour n'importe quel projet, avant de mettre en place des actions, il est nécessaire de faire un état des lieux initial. Cela permettra de voir sur quels postes vous pouvez optimiser et d'avoir des données pour évaluer vos actions.

Mieux connaître les déchets produits

- Identifier précisément les différents types de déchets générés (aluminium, plastique, verre, biodéchets...), leur provenance, les quantités produites et les moyens de collecte et d'élimination mis en oeuvre.
- Collecter si possible des données chiffrées sur ces différents flux : volumes, coûts... Ces données vous permettront d'évaluer vos actions et de légitimer la démarche de réduction, d'obtenir l'appui et un soutien des décideurs mais aussi de communiquer sur les améliorations au fil du temps auprès des acteurs. Référez-vous aux éditions précédentes.
- Garder les chiffres d'une édition à l'autre afin de comparer et d'évaluer les données.
- Lister les actions déjà mises en place pour réduire les déchets et en faire le bilan.
- Créer un document synthétique et de suivi pour voir l'évolution de la production de déchets (un exemple de document de suivi est disponible sur notre site internet, rubrique « Réduction des déchets »).

Cette étape de diagnostic vous permet également d'entrer en contact avec les différents acteurs pour leur expliquer et les impliquer dans la démarche, tout en recueillant leurs avis et leurs idées !

Réaliser un plan d'actions

- Une fois les données de départ collectées et analysées, mettre en place votre plan d'actions en piochant des idées dans les pages suivantes de ce guide !
- Penser également à réaliser un planning de mise en oeuvre et d'évaluation (à 6 mois, 1 an...).
- Ne pas oublier d'inclure la communication et la consultation des différents acteurs dans vos actions !

ADERE - Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Évènements

Vous souhaitez évaluer la démarche d'écoconception de votre évènement ?

ADERE est l'outil fait pour vous aider ! Il vous propose un support de réflexion pratique pour vous permettre d'initier une démarche responsable pour l'organisation et le montage d'un évènement culturel, sportif ou professionnel et ce, de sa conception à sa réalisation.

[Découvrir ADERE](#)

2. Je mobilise mes bénévoles

Si vous souhaitez donner une réelle impulsion éco-responsable à votre évènement, il sera nécessaire, dès la conception, de mobiliser tous les bénévoles autour de cette thématique..

Pourquoi mobiliser ?

La démarche d'éco-exemplarité est un projet qui fédère parce qu'elle concerne un sujet qui nous touche tous professionnellement mais aussi personnellement. Parce qu'elle est porteuse de sens, la communication responsable, comme toute démarche en faveur du développement durable, est donc idéale pour mobiliser, voire remotiver les bénévoles en interne.

Comment mobiliser ?

Pour une démarche réussie, il est indispensable de travailler avec toutes les parties prenantes et définir leur niveau d'intervention.

- Montrer l'exemple : c'est-à-dire votre investissement personnel dans la démarche. Prenez des mesures ponctuelles pour relancer la dynamique, en évitant de prendre des décisions contradictoires à l'opposé total des objectifs fixés.
- Sensibiliser dès le départ, par des réunions, des rencontres, vos bénévoles sur les enjeux écologiques, financiers de votre démarche.
- Former les équipes sur les enjeux environnementaux et le rôle de la communication. Une ou plusieurs personnes référentes peuvent alors être identifiées au préalable, au regard de leurs compétences ou de leurs motivations particulières pour le sujet afin de sensibiliser et d'expliquer la démarche à l'ensemble des bénévoles du projet. Selon la taille de l'évènement, un réseau de communicants responsables peut même être mis en place.
- Impliquer les personnes qui vont réaliser des achats (buvette, restauration) pour qu'elles fassent des choix cohérents avec les engagements.
- Utiliser les affiches proposées par le SYTRAD pour mettre en valeur vos engagements auprès des participants et montrer l'exemple.
- Communiquer en interne pendant les 6 phases du projet. Il est important de faire savoir (par un intranet dédié, un web magazine mensuel, des réunions, des mails, ou autres) les évolutions de la démarche. La communication interne permet de relayer les actions, faire connaître les résultats, valoriser les efforts, relancer, dynamiser.



3. *J'agis sur* les prestataires

Tous les prestataires de votre événement ont un rôle à jouer dans votre démarche d'éco-exemplarité « déchets ». De l'approvisionnement de la buvette, aux produits de bouche, en passant par le nettoyage, tous sont en mesure de vous proposer des prestations adaptées en limitant le jetable et les emballages. A vous de faire valoir vos exigences.

Le prestataire de ménage

- Informer votre prestataire de ménage des spécificités de votre démarche et élaborer un cahier des charges détaillé, «former» les agents de nettoyage, préciser les gestes à appliquer en matière de tri, de gestion des biodéchets, de nettoyage de la vaisselle réutilisable, des produits et du matériel utilisés.
- S'assurer que le prestataire sensibilise bien ses employés et que tous connaissent le lieu où vider les différents bacs, pour éviter les erreurs de tri.
- Demander à votre prestataire d'utiliser du matériel lavable et réutilisable (chiffons au lieu de lingettes à usage unique) et des produits ménagers naturels achetés en vrac (vinaigre blanc, bicarbonate de soude...).

La restauration

De la même façon que le prestataire de ménage, la restauration a son rôle à jouer dans la démarche d'éco-exemplarité de votre événement.

- Inclure dans le cahier des charges vos exigences (pas d'emballage individuel, pas de vaisselle jetable, des produits frais et locaux, des bouteilles consignées si possible pour les boissons). Calculer au plus juste les quantités, vous restituer les restes alimentaires après l'évènement pour limiter le gaspillage alimentaire...
- Pour éviter la vaisselle jetable, demander en option la location de la vaisselle réutilisable.
- Ne pas oublier qu'il existe de nombreux prestataires pour les produits de bouche et que certains sont très engagés dans ces démarches de réduction des déchets, vous allez donc certainement trouver le bon, peut-être au prix d'un changement d'habitudes !



4. *J'agis sur* la communication

Dématérialiser la communication

Radios, réseaux sociaux, panneaux lumineux, sites internet, applications d'information locale (panneaux pocket, intamuros) boîtes mails... permettent de transmettre des invitations, affiches, flyers, programmation de façon dématérialisée.

Choisir des cadeaux éco-responsables

Les cadeaux doivent être bien choisis : privilégier les cadeaux éco-conçus ou issus du commerce équitable ou les vrais accessoires utiles.

Vous pouvez aussi faire le choix de renoncer aux cadeaux promotionnels.

Utiliser une signalétique et des badges éco-conçus

Développer des moyens de promotion de votre événement sans date ou repère spatio-temporel pour favoriser leur réutilisation d'une année sur l'autre. Utiliser une signalétique éco-conçue et valorisable, opter pour des matériaux réutilisables et recyclables.

Imprimer ses supports de communication avec bon sens

Programmes, affiches et signalétiques sont souvent indissociables de l'organisation d'un événement. Pour limiter la logique du "tout papier" et éviter les impacts liés à l'impression, évaluez les quantités nécessaires en amont de l'événement, privilégiez les supports réutilisables et non datés pour allonger leur durée de vie et faites appel à un imprimeur éco-responsable pour vous accompagner dans le choix du papier et des encres pour la fabrication de vos supports. Penser également à optimiser le format et le graphisme de vos supports.

Surtout, ne pas hésiter à informer, communiquer, éduquer sur la démarche tant que possible, cela en assurera le succès en motivant les équipes, bénévoles, prestataires et partenaires !

Pour vous aider, le SYTRAD vous accompagne et vous propose un kit de communication complet.



5. *J'agis sur* la restauration, la buvette

Que ce soit à destination des participants, des invités ou pour les organisateurs, c'est bien la buvette et la restauration qui produisent le plus de déchets !

Voici les règles d'or à respecter pour prévenir la production de déchets !

- Mettre en place des gobelets réutilisables avec un système de consigne. Vous pouvez les acheter, les emprunter ou les louer.
- Proscrire la vaisselle jetable, privilégier le lavable, a minima la vaisselle en carton. Inciter les participants à venir avec leur propre vaisselle lavable.
- Privilégier les produits sans emballage, supprimer les emballages individuels comme les dosettes de sucre, de sel ou de sauces.
- N'utiliser pas de nappes en papier et de décoration jetable (ballons de baudruche).
- Mutualiser du matériel avec d'autres associations.
- Proscrire les canettes et utiliser des grands contenants : sirops, grandes bouteilles de 2 litres de boisson, bouteilles en verre consignées, tireuses à bière, eau et jus de fruits, cubis de vin et jus de fruits, fûts...
- Servir l'eau du robinet, prévoir des carafes, des points d'eau connectés sur le réseau et éventuellement fabriquer ou louer des rampes de robinet pour un approvisionnement plus rapide et plus fluide et inciter à l'utilisation de gourdes.
- Faire des achats en vrac pour les ravitaillements : fruits, fruits secs, fruits à coque, biscuits... tout s'achète en vrac (prévoir des barquettes et contenants pour le service).
- Choisir/impliquer le bon traiteur qui partage vos engagements et propose la location de vaisselle lavable.
- Faire don des produits comestibles restants (non déconditionnés, sans rupture de la chaîne du froid) à des associations pour redistribution.



6. *J'agis sur* les biodéchets

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Les évènements produisent également des biodéchets : épluchures de fruits, restes de repas, marc de café, thé... Avant même de chercher à traiter ces déchets, vous pouvez les réduire en luttant contre le gaspillage alimentaire :

- Lors des repas calculer au plus juste le nombre de convives.
- Communiquer aux bénévoles s'il reste des aliments à consommer sur place ou à emporter chez soi.
- Miser sur de la qualité plutôt que de la quantité !

Valoriser les biodéchets

- Si l'évènement comprend de la restauration, faire appel à un prestataire pour venir récupérer les biodéchets en vue de leur valorisation.
- Si la commune de l'évènement dispose d'un bac à compost, demander à les valoriser sur place.
- Selon la taille de l'évènement et le tonnage des biodéchets, demander aux équipes si un bénévole serait intéressé pour récupérer les biodéchets lors de l'évènement (valorisation en compost ou poules).

Dans tous les cas, cela nécessite de mettre en place des consignes spécifiques (affichage) et mobiliser des bénévoles responsables de leur fonctionnement. Penser à mettre un bac dédié au tri des biodéchets à certains endroits stratégiques : espace restauration, buvette...

Faire appel à un maître composteur de votre territoire ou collectivité pour vous accompagner dans votre projet et «former» des bénévoles au consignes de tri. Contacter la communauté de communes ou d'agglomération pour obtenir des conseils et une autorisation d'utiliser un bac à compost à proximité de votre évènement.

Sensibiliser tous les acteurs au compostage grâce à notre matériel pédagogique et retrouver tous les conseils pour composter dans notre guide pratique du compostage individuel, téléchargeable sur www.sytrad.fr.



7. *J'agis sur* le système de tri

Pour les déchets qui n'ont pu être évités en amont de votre événement, il est essentiel de mettre en place un système de tri efficace et compréhensible par tous.

- Identifier le service de collecte et de traitement des déchets, qui peut être assuré par le service public ou par des prestataires privés selon la nature des déchets.
- Choisir des poubelles adaptées aux déchets produits : leur taille, leur forme, leur couleur afin de faciliter l'adhésion des utilisateurs.
- Choisir le bon emplacement : près de la buvette, de la restauration, vers la sortie...
- Afficher clairement les consignes de tri sur les différents bacs. Pour cela, vous pouvez utiliser les consignes fournies par le SYTRAD (téléchargeable sur www.sytrad.fr).
- Former les bénévoles pour l'utilisation de ces bacs, ne pas hésiter à réitérer régulièrement les informations orales, par mail, lors des réunions et inclure tous les partenaires, notamment les agents d'entretien afin que le tri soit respecté jusqu'au bout de la chaîne.



Au-delà du service public pour les déchets ménagers, il existe de nombreux prestataires privés qui collectent et traitent vos déchets. Ils peuvent vous proposer leurs propres solutions de tri.

Vous pouvez aussi faire vos propres investissements pour équiper vos événements et, là encore, il existe sur le marché de nombreux fournisseurs de bacs de tri. Comme dans l'ensemble de votre démarche, avant d'investir, posez-vous les bonnes questions : ces bacs sont-ils de bonne qualité, quelle va être leur durée de vie, leur recyclabilité, quelle est leur matière et leur origine, quelle dimension adéquate ?

Il est également possible de s'équiper à moindre frais en faisant de la récupération : seaux de cuisine pour les biodéchets, bidons de jardin, créations en carton ou en bois de palette... laissez parler votre créativité et celle de vos équipes !



Faites appel au SYTRAD

Contenu de notre kit de communication

A retrouver sur www.sytrad.fr :

- Une rubrique dédiée pour retrouver tous les outils dont vous pouvez avoir besoin.
- Un macaron, pour mettre en avant votre démarche auprès de vos partenaires, bénévoles et usagers.
- Des visuels engageants sur la réduction et le tri à positionner sur les différents lieux de production de déchets.
- Des mini-vidéos expliquant les gestes de réduction et de tri pour chaque type de déchet.

Interventions gratuites

Le SYTRAD vous propose aussi l'organisation de différents actions :

- Sensibilisation/débat des bénévoles et prestataires, sur la gestion et le traitement des déchets sur le territoire du SYTRAD. Durée de 1h à 2h, à adapter en fonction des disponibilités de chacun.
- Visite de MÉTRIpolis, le centre de tri innovant des déchets recyclables, situé à Portes-lès-Valence. Venez découvrir tous les équipements technologiques permettant de trier les déchets des bacs de tri (hors verre) et échanger sur les consignes de tri et le traitement des déchets en Drôme-Ardèche. Durée de 1h30 à 2h, transport à votre charge.
- « Horizon Zéro » : Escape Game mobile, pour fédérer vos équipes. Menez l'enquête pour accéder au rapport des scientifiques ! Par groupe de 15 à 20 personnes, cette immersion au coeur des déchets permet d'aborder les notions de réduction, réemploi, recyclage, enfouissement, ressources, pollution... Une vision panoramique de la problématique, complétée par un temps d'échanges. Durée 2h.

Pour planifier une intervention, rendez-vous sur www.sytrad.fr pour découvrir nos différentes propositions et nous adresser une demande par mail à animation@sytrad.fr.



Prêt à relever le défi sur votre évènement !

La mobilisation

Je sensibilise, je fédère, j'implique mes bénévoles

J'identifie un groupe de personnes référentes

Je fais appel au SYTRAD pour mobiliser mes bénévoles

Les prestataires

J'annonce mes exigences et je choisis mes prestataires

Je mobilise mes prestataires (ménage, restauration...)

La communication

Je communique régulièrement sur mes actions

Je dématérialise au maximum ma communication

J'utilise le kit de communication du SYTRAD

Le restauration La buvette

Je privilégie les produits sans emballage

Je mets en place des gobelets réutilisables

J'utilise de l'eau du robinet

Je proscriis la vaisselle jetable

Les biodéchets

Je lutte contre le gaspillage alimentaire

Je valorise mes biodéchets

Le système de tri

Je mets en place le tri durablement

J'affiche clairement les consignes de tri

Je m'assure de la bonne valorisation de mes déchets

Autre initiative

